

Gros plan

# Centre de perfectionnement pédagogique: des moyens d'action insignifiants

IMM

Libreville/Gabon

*L'organe technique de perfectionnement professionnel des enseignants du ministère de l'Éducation nationale a du mal à atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Son directeur actuel se bat pour donner une image plus reluisante à son institution et sollicite en même temps l'attention de la tutelle.*

**LE** Centre de perfectionnement pédagogique (CPP) est l'un des plus vieux organes techniques du ministère de l'Éducation nationale, chargé du recyclage des enseignants. Pour ce faire, les besoins de perfectionnement des personnels enseignants sont exprimés par l'administration centrale, les responsables hiérarchiques, les chefs d'établissements et les personnels eux-mêmes, à la suite d'enquêtes, de visites de classe ou d'inspections. Pour sa part, le CPP, d'une part, prépare les dossiers techniques (modules) à soumettre aux formateurs et, d'autre part, assure, en collaboration avec les administrations scolaires compétentes, l'organisation des sessions de formation continue des différents corps d'administration et de l'enseignement en activité à l'Éducation nationale.

Il est alors spécifiquement chargé de concevoir, élaborer et mettre en œuvre toutes les opérations liées aux activités de renforcement et de perfectionnement des capacités professionnelles et personnelles; d'élaborer un agenda annuel de formation continue des personnels; de perfectionner les agents des corps de l'enseignement (instituteur, instituteur adjoint et professeurs des collèges et lycées) et de l'administration; de concrétiser ce programme par la conception et la réalisation des actions de formation et de perfectionnement; de participer aux travaux de recherche et à l'évaluation des innovations pédagogiques et administratives mises en œuvre à l'initiative de l'Institut pédagogique national (IPA) du ministère de l'Éducation nationale, dans l'enseignement du premier et second degrés généraux, technique et professionnel. Enfin, il est tenu d'élaborer et d'adresser à la direction générale de l'Enseigne-



Le petit bâtiment abritant les services du Centre de perfectionnement pédagogique de l'Estuaire, Moyon-Ogooué et Ogooué-Maritime.



Les personnels techniques qui animent le CPP.

ment scolaire et normal un rapport annuel sur le déroulement des sessions de formation continue. Pour le directeur de cette institution, l'inspecteur pédagogique Maurice Tsoumbou, le ministère de l'Éducation nationale ne peut et ne doit être indifférent au problème de perfectionnement pédagogique et administratif des personnels du système éducatif, lorsqu'on sait que le niveau de recrutement des élèves-instituteurs fait actuellement débat. Par conséquent, il devra reformuler les missions du Centre de perfectionnement pédagogique, car, le pouvoir intellectuel et la dimension



Le directeur du CPP, Maurice Tsoumbou, souhaite disposer de plus de moyens pour atteindre les objectifs assignés à sa structure.

graduée du savoir-faire de l'enseignant ne résident que sur les séances de recyclage.

« Les dispositions des articles 144 et 145 de la Loi n 1/2005 du 4 février 2005 portant Statut général de la Fonction publique stipulent que la formation et le perfectionnement sont un droit et un devoir pour l'agent public permanent », souligne-t-il.

**INADEQUATION DES MOYENS\*** Pourtant, le fonctionnaire du Centre de perfectionnement pédagogique de Libreville, qui a également juridiction sur les provinces du Moyon-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime, éprouvent de

nombreuses difficultés à remplir les missions qui leur sont assignées. Il y a, en tout cas, comme une inadéquation des moyens, pour l'accomplissement de leur travail de terrain.

En effet, l'insuffisance des ressources humaines, financières, matérielles et logistiques sont autant de facteurs qui entraveraient l'action du CPP dans notre pays, notamment dans la formation continue des personnels enseignant et administratif des établissements scolaires. En somme, l'organe est laissé-pour-compte car, il n'a jamais bénéficié de ses propres locaux.

En effet, il y a deux ans, c'était l'École normale des instituteurs de Libreville (ENIL) qui lui prêtait son cadre. Mais depuis l'année dernière, ces bureaux ont été déplacés à la circonscription scolaire de l'Estuaire, à côté de l'école pilote.

Malgré tout, et en attendant que la tutelle prête attention à la situation du centre, le directeur de cette structure pédagogique affiche sa ferme volonté de changer la donne au cours de cette année académique. Il entend, avec la participation de ses collaborateurs, rendre perceptible sur le terrain l'action du CPP. Laquelle est d'ailleurs vivement attendue par les enseignants, notamment du pré-primaire, du primaire et du secondaire.